Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

15 JUILLET 1963 — N° 130

SOMMAIRE

pages

- la librairie des municipalités 2
- DÉCISIONS du COMITÉ DIRECTEUR 3
  (du 6 mars au 26 juin 1963)
- le guide léo lagrange 8
- DÉCISIONS du BUREAU du PARTI 9
  (du 20 mars au 10 juillet 1963)

o o
o

Fondation Jean-Jaurès

Le Directeur de la Publication : Georges BRUTELLE — 12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

LIBRAIRIE DES MUNICIPALITÉS

7, rue Frochot - PARIS (9°) LAM 95-32 - C.C.P.6680-41

VIENT DE PARAITRE

BARETS (Jean)- La fin des politiques 9,90

EISENBERG- Fascistes et Nazis d'aujourd'hui 9,60

HOFER - Le National socialisme par les textes (une anthologie de l'horreur vraie) 21

MOCH(Jules) - Non. à la force de frappe 19,50

PFLIMLIN et UHRICH - L'Alsace, destin et volonté 10, -

SENTAURENS - 17 ans dans les camps soviétiques 17,50

COLLECTION KIOSQUE

KAYSER - De Kronstadt à Krouchtchev

MITTERAND - Zola journaliste

ESTIER - Gauche hebdomadaire

SULLEROT - Presse féminine

OZOUF - L'Ecole, l'Eglise et la République

- chaque volume 9,10 -

L'ACTUEL

LECOEUR - Le Partisan 14, -

GIGON - La Chine devant l'échec 11, -

SAUVAGE - Autopsie du castrime 13, -

GRANDES ETUDES CONTEMPORAINES

DELARUE (Jacques) Histoire de la Gestapo 21, 50

De LA GORCE- La République et son armée 26, -

NOBECOURT- Les secrets de la propagande en France occupée 21, 50

DIVERS

ARMAND - Plaidoyer pour l'avenir 9

DRU (Jean) Pari démocratique 10,50

DROUIN - Europe et Marché Commun 17, 50

GUERIN - Front populaire (révolution manquée) 20, 50

- Ces prix s'entendent port compris -

PARU AUX EDITIONS FLAMMARION : " LE PARTISAN "

par Auguste LECOEUR

Prix de vente: 13 Frs
(frais de port: 0, 50)

en vente à la LIBRAIRIE des MUNICIPALITES
7, rue Frochot - PARIS (9°)
C.C.P. 6680-41 PARIS

Coll. Fondation Jean Jaurès

LE COMITÉ DIRECTEUR

DÉCISIONS du 6 mars au 26 juin 196

REUNION DU 6 MARS 1963 Pt: JAQUET

I.- SOLIDARITE AVEC LES MINEURS EN GREVE

Le communiqué ci-après est adopté à l'unanimité.

" Le Comité Directeur du Parti Socialiste salue les "mineurs en grève, les assure de son soutien le plus entier "et proteste contre les mesures de réquisition prises par le "pouvoir gaulliste, qui constituent une atteinte au droit de "grève. Il s'associe au mouvement de solidarité qui dresse "contre l'injustice des millions de travailleurs. Il ne sau- "rait admettre que la classe laborieuse soit indéfiniment "brimée au seul profit des possèdants et des spéculateurs et "proclame sa détermination de lutter pour le respect du droit "de grève et l'augmentation du pouvoir d'achat par une plus "équitable répartition du revenu national qui tienne compte, "en particulier, des conditions spécialement pénibles que con- "naissent les travailleurs dans des secteurs de production "indispensables à la vie du pays".

" Le Parti Socialiste invite tous ses militants et "notamment les élus socialistes à s'associer à tous les mou- "vements de solidarité organisés en faveur des grévistes et "au besoin à en prendre l'initiative".

II.- PREPARATION DU 54ème CONGRES NATIONAL ORDINAIRE - MISE AU POINT DES TEXTES A SOUMETTRE A LA CONFERENCE NATIONALE PREPARATOIRE.

Après examen des textes, il est décidé :

1°) que le programme sera mis au point en tenant compte des amendements adoptés ;

2°) que les autres textes seront de nouveau examinés par le Comité Directeur au cours de sa séance du 8 mars 63.

REUNION DU 27 MARS 1963 Pt: PINEAU

I.- RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI.

Les décisions prises le 20 mars 1963 sont approuvées.

Georges BRUTELLE fait le compte-rendu de la rencontre avec la délégation du P.S.U.

II.- COMMEMORATION DU SOUVENIR DE LEON BLUM - (7 Avril - JOUY-en-JOSAS)

Le Comité Directeur sera représenté par :

BEGARRA - FUZIER - JAQUET - J. PIETTE - WEILL-RAYNAL.

III.- MISE AU POINT DES TEXTES POUR LE CONGRES NATIONAL APRES LA CONFERENCE PREPARATOIRE -

REUNION DU 3 AVRIL 1963 Pt: GAZIER

- MISE AU POINT DES TEXTES A ENVOYER AUX FEDERATIONS POUR LE 54ème CONGRES NATIONAL -

Après discussion les textes sont mis définitivement au point et les amendements déposés sont examinés.

Tous ces documents sont publiés dans le Bulletin Intérieur n° 128 d' AVRIL 1963.

REUNION DU 24 AVRIL 1963 Pt: BIDET

I.- RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI.

Les décisions prises les 10 et 17 avril 1963 sont ratifiées.

II.- ACTION SOCIALISTE COMMUNE ET SIMULTANEE EN FAVEUR DE L'ELECTION DIRECTE AU PARLEMENT EUROPEEN -

Avis favorable à la proposition tendant au dépôt, le même jour, devant chacun des parlements des pays de l'Europe des Six, d'un texte décidant l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct.

Dans le cas où cette suggestion ne pourrait être retenue, le C.D se rallie à la proposition DEHOUSSE demandant que les pays qui le désirent puissent désigner au suffrage universel direct leurs représentants au Conseil de l'Europe.

III.- PLAN SOCIAL - EXAMEN DE L'AVANT-PROJET CONCERNANT LE TRAVAIL.

Sous réserve de quelques observations concernant le S.M.I.G. dans les départements d'Outre-Mer et la formulation de l'intervention du Parlement dans les conflits sur les salaires, le projet est accepté dans ses grandes lignes.

Le C.D. poursuivra l'examen des autres parties du Plan Social dans un ordre qui sera fixé par le Bureau.

o O o

Fondation Jean Jaurès

IV.- POLITIQUE DU LOGEMENT- CONSTRUCTION - LOYERS .

En l'absence de DENVERS la discussion sur le fond est reportée à une prochaine séance.

Un rapport détaillé définissant les thèses en présence sera au préalable adressé aux Membres du Comité Directeur.

REUNION DU 29 MAI 1963

Pt: PINEAU

I.- RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI.

Les décisions prises les 2, 8 et 15 mai sont approuvées.

II.- PLAN SOCIAL DU PARTI - VULGARISATION AU COURS MEME DE SON ELABORATION .

Les propositions présentées par Georges BRUTELLE sont adoptées.

III.- 54ème CONGRES NATIONAL - INVITATION A DES OBSERVATEURS.

A la suite de la demande de la C.F.T.C. qui a exprimé le désir d'envoyer un observateur, l'invitation sera faite également aux organisations suivantes : C.G.T.-F.O, S.N.I, F.E.N., U.N.E.F., C.N.J.A.

IV.- JOURNAL "LE POPULAIRE"- NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR .

Gérard JAQUET est désigné en remplacement de René NAEGELEN démissionnaire.

V.- JOURNAL "FRANCE OBSERVATEUR"- DEMANDE DE LA LEVEE D'INTERDICTION D'Y COLLABORER .

Etant donné que les responsables du journal ont pris l'engagement de ne plus attaquer le Parti, il est décidé de suspendre, à titre d'expérience, l'interdiction prononcée le 27.9.1956 et confirmée le 25.4.1962 .

VI.- RATIFICATION DU TRAITE FRANCO-ALLEMAND PAR LE PARLEMENT FRANCAIS .

Avis favorable à une rencontre du Président du Groupe socialiste avec M. FAURE et F. MITTERAND.

VII.- PROBLEME ELECTORAL DE L'HERAULT - DEMANDE DE LA FEDERATION DE L'YONNE -

La question sera portée à l'ordre du jour d'une réunion du Comité Directeur après le 9 juin.

VIII.- PROBLEME DES LOYERS

Renvoyé à une prochaine réunion.

IX - COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR - MEMBRES HONORAIRES.

Les dispositions ci-après ont été adoptées à l'unanimité moins 1 voix contre :

" 1°) Afin de faciliter le renouvellement du Comité Directeur, " tous que soient éliminés par un vote du Congrès des militants qui se sont dévoués pendant des années à la cause " du socialisme, il est décidé de créer la fonction de membres honoraires du Comité Directeur .

" 2°) Peuvent prétendre à ce titre les membres sortants du " Comité Directeur qui en font la demande au moment d'un " renouvellement et ne se représentent pas aux suffrages du " Congrès.

" Ils doivent, pour prétendre à ce titre, pouvoir justifier:

" - soit de dix annuités au Comité Directeur depuis novembre 1944, au Comité Directeur clandestin ou à la C.A.P. " d'avant-guerre (titulaire ou suppléant) ;

" - soit d'avoir à la fois 30 années consécutives d'appartenance au Parti et 7 annuités consécutives au C.D.

" 3°) Le membre honoraire du C.D jouit de tous les droits " des membres actifs, à l'exception des deux réserves ci- " après :

" - il ne participe pas aux votes;

" - il ne peut être élu à un des postes du Bureau.

" Il peut donc participer à toutes les délibérations du C.D, " des réunions communes G.P-C.D, des Congrès et Conseils Nationaux. Il peut faire l'objet de délégations, de missions " ou de charges, par décision du C.D.

" 4°) Lors de chaque Congrès ordinaire, la liste des membres " honoraires est solennellement communiquée aux congressistes en même temps que celle des membres actifs qui vien- " nent d'être élus.

MODALITES D'APPLICATION

" a) L'objet de la proposition tendant à montrer que le ca- " marade devenant membre honoraire du C.D a conservé la " confiance du Parti, nul ne saurait profiter de cette mesure s'il n'est membre actif ou membre sortant du C.D.

" Les annuités antérieures resteront acquises à tout camarade battu à une élection au C.D, mais il lui faudra, pour " les faire valoir, avoir préalablement mérité de nouveau la " confiance du Parti à l'occasion d'une élection.

" b) Lorsque l'application d'une des règles modificatives de " l'élection au C.D (pourcentage des parlementaires ou " garantie à une minorité) amène un camarade ayant obtenu le " nombre de voix requis pour être élu à céder sa place à un " camarade le suivant dans l'élection, l'un et l'autre bénéficieront de l'annuité, l'un et l'autre seront, au renouvellement suivant, considérés -quant à l'honorariat- comme " sortants.

" c) La qualité de "membre honoraire du Comité Directeur" " sera automatiquement retirée à tout camarade ayant fait " l'objet d'une sanction prononcée par la Commission des " Conflits, supérieure à l'avertissement privé. "

REUNION DU 5 JUIN 1963 pt: MULLER

I.- DESIGNATION DES ORGANISMES CENTRAUX -

Ont été désignés à l'unanimité :

Secrétaire Général :	Guy MOLLET
Secrétaires généraux-adjoints:	Georges BRUTELLE Ernest CAZELLES Pierre HERBAUT
Bureau du Parti :	Guy MOLLET Georges BRUTELLE Ernest CAZELLES Pierre HERBAUT Victor PROVO André BIDET Claude FUZIER Albert GAZIER Georges GUILLE Gérard JAQUET Augustin LAURENT Francis LEENHARDT Pierre MAUROY Jacques PIETTE Christian PINEAU

II.- DESIGNATION DE L'ADMINISTRATEUR DU "POPULAIRE" -

A l'unanimité, Gérard JAQUET est confirmé dans ses fonctions.

III.- DESIGNATION DE LA DELEGATION CHARGEE D'APPLIQUER LA DECISION DU 54ème CONGRES CONCERNANT LES CONTACTS A PRENDRE AVEC LES ORGANISATIONS ET LES PERSONNALITES EXTERIEURES AU PARTI .

Cette délégation, qui fonctionnera sous le contrôle du Bureau du Parti et du Comité Directeur, est composée comme suit, sous réserve de l'accord de Georges GUILLE en ce qui le concerne :

Georges BRUTELLE (responsable), CHAMPEIX - CHANDERNAGOR- FUZIER - GAZIER - GUILLE - JAQUET - LOO - MAUROY .

IV.- COMMISSION CHARGEE D'ETUDIER LES PROBLEMES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES .

D'après le vote indicatif du Congrès, la Commission doit être constituée comme suit :

- 16 membres représentant la thèse défendue par G. MOLLET;
- 10 membres représentant les camarades qui ont estimé ne pas devoir se prononcer ;
- 5 membres représentant la thèse défendue par CHANDERNAGOR.

Les camarades intéressés feront des propositions nominatives en vue de la désignation définitive de la Commission par le prochain Comité Directeur.

Il est entendu que les camarades défendant la thèse CHANDERNAGOR pourront, s'ils le désirent, augmenter leur représentation.

V.- COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR - HONORARIAT -

La proposition de Guy MOLLET tendant à modifier comme suit les conditions à remplir pour être membre honoraire est adoptée à l'unanimité.

Pouvoir justifier:

- soit de dix annuités au Comité Directeur depuis novembre 1944, au Comité Directeur clandestin ou à la C.A.P d'avant-guerre (titulaire ou suppléant);
- soit d'avoir 30 années consécutives d'appartenance au Parti et d'avoir été élu au moins quatre fois au C.D, au C.D clandestin ou à la C.A.P.

VI.- GREVE DES EMPLOYES MUNICIPAUX

Le communiqué ci-après est adopté à l'unanimité :

" Le Comité Directeur du Parti Socialiste SFIO, à l'appel de la Fédération Nationale des Elus Municipaux et Cantonaux, réuni au deuxième jour de la grève des employés municipaux,

" Constate que ce mouvement est la conséquence de l'inertie du gouvernement qui se révèle incapable de fixer sa position ,

" Et dans l'attente d'une décision juste et rapide que commande l'intérêt public, adresse l'expression de sa sympathie agissante aux travailleurs municipaux en grève pour leurs justes revendications".

VII.- DEMANDE DU BUREAU DES FEMMES SOCIALISTES

Les responsables du Bureau des Femmes Socialistes pourront être entendues chaque fois que le Comité Directeur sera appelé à se prononcer sur un problème important concernant les femmes.

REUNION DU 26 JUIN 1963 pt: LEENHARDT

I.- RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI.

Les décisions prises les 12 et 19 juin sont ratifiées.

II.- DESIGNATION DU SECRETAIRE GENERAL ADULTE DES J.S. et DES E.S.

Pierre MAUROY a été désigné à l'unanimité.

III.- DESIGNATION DES RESPONSABLES DES GRANDES COMMISSIONS ET DES DELEGUES DU COMITE DIRECTEUR DANS DIVERS ORGANISMES .

1) Responsables des grandes commissions :

a) C.N.E. M. PIC
E. WEILL-RAYNAL (adjoint)

b) Affaires Internationales :
G.JAQUET
R.PONTILLON (adjoint)

c) Commission Nle Agricole : K.LOUSTAU

d) Pays de langue française en voie de développement : A.BIDET

2) Directeur politique du "Populaire" : G. JAQUET

3) Liaison avec le Groupe Parlementaire : G. BRUTELLE

4) Groupe d'Etudes Doctrinales : J. MOCH
MALEVILLE (adjoint)

5) Délégués du Comité Directeur à la C.N.O. :

CASSAGNE
CORMIER
DEIXONNE
DELABRE
FUZIER
LOO
ROUTIER-PREUVOST
SCHMITT

6) Délégué du C.D au groupe socialiste Européen :

G. JAQUET

7) Délégués pour les questions agricoles au groupe socialiste Européen :

LOUSTAU
CEPEDE

8) Délégués du C.D à la Commission Nationale Féminine :

M. CHAMPEIX
J. COURTOIS
J. PALMERO

9) Comité Social du Bureau de liaison des Partis socialistes Européens :

E. CAZELLES
F. DARCHICOURT

10) Responsables de la Commission Nationale Ouvrière :

BARON
CASSAGNE

IV.- ATTITUDE DE LA S.F.I.O VIS-à-VIS DU PARTI COMMUNISTE -

Après une très large discussion au cours de laquelle ont été examinés les différents aspects du problème, et notamment les dernières élections législatives partielles dans l'Hérault, les voyages au-delà du rideau de fer et de l'appartenance des parlementaires socialistes à des groupes d'amitié avec les pays de "démocratie populaire", il est décidé de confier au Bureau du Parti le soin de mettre définitivement au point un texte complètant la lettre du Secrétaire Général du Parti aux militants.

V.- VOYAGES AU-DELA DU RIDEAU DE FER -

a) Voyages sur invitation des organisations communistes ou paracommunistes :

Les Camarades sollicités devront refuser les invitations. Une circulaire du Secrétariat Général le rappellera aux militants.

b) Voyages de parlementaires payés sur les crédits des Assemblées :

Il est recommandé aux parlementaires socialistes de les éviter autant que possible.

Quand des camarades parlementaires estimeront devoir accepter une invitation, ils prendront, avant leur départ, contact avec les responsables du Bureau des Affaires Internationales du Parti.

VI.- APPARTENANCE A DES GROUPES PARLEMENTAIRES D'AMITIE AVEC LES PAYS D'OBEDIENCE COMMUNISTE -

L'interdiction est maintenue.

VII.- SITUATION DU JOURNAL "LE POPULAIRE" - AUDITION DE RENE NAEGELEN -

La commission désignée par le Bureau du Parti poursuivra ses travaux et tiendra le Comité Directeur informé de la solution à laquelle elle a abouti.

VIII.- RETRAIT DES FORCES NAVALES FRANCAISES ATLANTIQUES DE l'O.T.A.N. et DISCOURS EN ALLEMAGNE DU PRESIDENT KENNEDY -

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

" Le Parti Socialiste constate avec regret que l'isole-
" ment de la France, qu'il avait dénoncé comme la conséquence
" inévitable de la politique gaulliste, s'affirme chaque jour
" davantage. Les déclarations du Président Kennedy en Alle-
" magne viennent de rendre plus évidentes encore les contra-
" dictions de la diplomatie gaulliste.

" La diplomatie gaulliste condamne notre pays à l'iso-
" lement.

" Un isolement déjà consacré par la méthode utilisée à
" Bruxelles, qui a conduit à l'échec des négociations sur
" l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun ;

" Un isolement aggravé par la conclusion d'un faux trai-
" té franco-allemand qui a légitimement heurté nos amis du
" BENELUX ;

" Un isolement qui ne fait que s'accentuer de par la
" volonté gaulliste qui place la défense de la France en
" dehors du cadre atlantique.

" C'est le moment que le gouvernement choisit pour por-
" ter une nouvelle atteinte à la solidarité occidentale et à
" la nécessaire intégration des forces défensives de l'Allian-
" ce en décidant unilatéralement le retrait de la flotte fran-
" çaise atlantique de l'O.T.A.N.

Fondation Jean Jaurès

" Cette décision qui, à quinze jours d'écart, dément
" pratiquement les assurances données par le Premier Minis-
" tre dans le débat parlementaire sur la ratification du
" traité franco-allemand, démontre une fois de plus la du-
" plicité du pouvoir gaulliste et sa volonté insensée de
" poursuivre, au risque d'un isolement sans précédent, une
" politique qui, après nous avoir aliéné tous nos partenai-
" res européens, compromet les rapports de la France avec
" ses alliés traditionnels.

" Le Parti Socialiste accueille avec satisfaction les
" déclarations du Président des Etats-Unis en Allemagne,
" renouvelant solennellement les engagements américains
" pour la défense de l'Europe".

IX.-ACTION POUR LA DEFENSE DES COLLECTIVITES LOCALES -

Les élus municipaux socialistes seront invités par la Fédération Nationale des Elus Socialistes Municipaux et Cantonaux et par l'Association des Maires de France à prendre l'initiative des mouvements pour la défense des collectivités locales. En dehors de la Seine, les organisations syndicales ne devront pas être sollicitées.

X.- SITUATION DANS LA FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES

Mandat est donné à Ernest CAZELLES, Secrétaire Général-adjoint, de se rendre sur place pour rencontrer le Secrétaire Fédéral actuel et GREGORY en vue de confier à ce dernier la mission de reconstituer la Fédération.

XI.- REGROUPEMENT DES SOCIALISTES -

Gérard JAQUET informe le Comité Directeur des travaux de la Commission. Le soin est confié au Bureau du Parti de fixer les critères devant servir de base pour le choix des personnes à inviter au colloque prévu pour Septembre-Octobre 1963.

XII.- EXAMEN DES MOTIONS RENVOYEES AU COMITE DIRECTEUR PAR LE 64ème CONGRES NATIONAL -

Le Secrétariat Général soumettra ces motions à l'examen des diverses Commissions du Parti.

o o
o

"Démocratie 63"

86, rue de Lille - PARIS (7°)

1 an : 40 Frs 00 6 mois : 22 frs 00

Pour les anciens abonnés du "POPULAIRE DIMANCHE"

1 an : 15 Frs 00 6 mois : 8 Frs 00

le guide léo lagrange

indispensable

pour tout Membre de notre Communauté qui se déplace

pour son travail ... .

pour ses affaires . . .

e n v a c a n c e s . . .

de bonnes adresses

(Restaurant - Hôtel - garage - médecin -)

des renseignents

sur le département ,

ses sîtes pittoresques ,

son histoire du mouvement ouvrier .

LE GUIDE DU SOCIALISTE, DU DÉMOCRATE....

Pour toutes commandes : Fédération LEO LAGRANGE -
21, rue de Provence PARIS (9°)
C.C.P. 314.59 PARIS

4 frs 00 franco de port

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LE BUREAU DU PARTI

DECISIONS du 20_3 au 10_7_1963_

REUNION DU 20 MARS 1963

I.- LETTRE DU P.S.U. DEMANDANT UNE RENCONTRE SUR LE PROBLEME DES MINEURS -

Le Secrétariat Général prendra contact avec le P.S.U pour fixer la date de la rencontre qui aura lieu au siège du Parti.

Notre délégation, qui comprendra G.BRUTELLE, G.JAQUET et A.GAZIER (s'il est rentré) soulignera le danger de donner au "pouvoir" la possibilité de rejeter la politisation de la grève sur les partis.

D'autre part, le problème de l'organisation démocratique de l'information sera également évoqué.

II.- ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DE L'ALGERIE NOUVELLE -

André BIDET poursuivra son enquête. En attendant, il ne sera pas répondu aux invitations de l'Association.

III.- RENCONTRE AVEC GLEZOS, DEPUTE GREC (E.D.A.) AU SUJET DES EMPRISONNES POLITIQUES EN GRECE -

Gérard JAQUET recevra l'intéressé et le Bureau examinera ensuite les questions soulevées par GLEZOS au cours de son entrevue avec J. COURTOIS.

IV.- COMMUNICATIONS -

Guy MOLLET informe le Bureau :

a) de l'accord donné au Président du Groupe à l'Assemblée Nationale sur l'invitation aux députés à demander par lettre individuelle la convocation de la Chambre ;

b) de sa rencontre avec Maurice FAURE .

REUNION DU 10 AVRIL

- ECHANGE DE DELEGATIONS ENTRE L'ALLIANCE SOCIALISTE YOUGOSLAVE et la S.F.I.O. -

Avis favorable. En raison du Congrès National et de la rentrée parlementaire, la délégation du Parti ne pourra se rendre en Yougoslavie avant octobre .

REUNION DU 17 AVRIL 1963

I.- CONSEIL NATIONAL DU MOUVEMENT DE LA PAIX -

Les camarades dont les noms ont été cités par l'Humanité comme ayant donné leur adhésion au Conseil National du Mouvement de la Paix seront interrogés et, en cas de confirmation, invités à se retirer.

D'autre part, mandat est donné au Secrétariat Général de rappeler aux Fédérations que la participation au Mouvement de la Paix a été interdite aux militants qui ne doivent pas disperser leurs efforts.

II.- ECHANGES DE VUES SUR LA SITUATION POLITIQUE GENERALE -

REUNION DU 2 MAI 1963

I.- CONFERENCE EXTRAORDINAIRE D'EUROPE OCCIDENTALE POUR L'ESPAGNE -

Le communiqué ci-après a été adopté :

" L'exécution de Julian Grimau, vingt-cinq ans après les " faits qui lui ont été reprochés au cours d'un simulacre de " procès, a révolté la conscience universelle.

" Fidèle à sa doctrine et à sa tradition, le Parti Socia- " liste S.F.I.O renouvelle sa protestation contre les cri- " mes présents et passés du régime franquiste et condamne " tous les assassinats politiques commis par les totalitaires, " quelle que soit leur idéologie.

" " Il ne faut pas que de tels crimes se renouvellent. Il " faut que le régime de Franco soit mis au ban de l'humani- " té et que la liberté et la démocratie renaissent en Es- " pagne.

" C'est dans cet esprit et en récusant tout sectarisme " politique que le Parti Socialiste S.F.I.O autorise ses " militants à participer à la "Conférence extraordinaire " d'Europe occidentale pour l'Espagne" et y délègue pour y " assister Georges BRUTELLE, Secrétaire Général adjoint du " Parti."

En outre, une circulaire sera adressée aux Secrétaires Fédéraux pour leur expliquer les raisons de cette attitude et pour les mettre en garde contre les manoeuvres du parti communiste tendant à exploiter toutes les occasions pour provoquer l'unité d'action. La participation aux conférences devra se dérouler dans les mêmes conditions que les manifestations auxquelles le Parti a participé à l'appel du C.N.A.L.

Fol. Fondation Jean-Jaurès

II.- FEDERATION DE SEINE & OISE - SITUATION DANS LE SECTEUR DE LIVRY-GARGAN -

Après avoir entendu Pierre METAYER, Secrétaire fédéral de Seine et Oise et en accord avec lui, le Bureau se rallie à la proposition du Secrétaire Général du Parti de recevoir, après le Congrès de la Fédération, la délégation du Secteur de Livry-Gargan, en présence de CAZELLES et de LARGOIS.

La délégation sera invitée à ratifier l'accord écrit déjà accepté par VINCENT et SOULIE lors de la précédente rencontre au Secrétariat Général du Parti.

Ernest CAZELLES, Secrétaire Général adjoint, se met dès à présent à la disposition des Sections du Secteur de Livry-Gargan pour leur exposer, si elles le souhaitent, la position du Parti.

REUNION DU 8 MAI 1963

I.- JOURNAL "FRANCE OBSERVATEUR"; LEVEE DE L'INTERDICTION AUX MEMBRES DU PARTI D'Y ECRIRE -

Il sera proposé au Comité Directeur de suspendre, à titre provisoire, l'interdiction prononcée le 27 septembre 1956 et confirmée le 25.4.1962.

II.- VULGARISATION DU PLAN SOCIAL DU PARTI AU COURS MEME DE SON ELABORATION -

Les propositions suivantes de Georges BRUTELLE sont adoptées :

a) Hâter la rédaction définitive en laissant subsister certaines options. La rédaction étant faite en tenant compte de ce qui suit (ce qui impliquerait de donner des instructions en conséquence aux différents rédacteurs).

b) Chercher un accord avec un éditeur, FAYARD par exemple, pour qu'il assure la publication du travail qui serait présenté comme une étude devant servir de base aux décisions à prendre par le Parti.

Une préface très courte appellerait le lecteur intéressé par un aspect quelconque de ce programme à nous adresser ses suggestions et observations.

c) En même temps :

1/ Mise à l'étude dans les Sections du Parti avec enquête auprès des sympathisants susceptibles de donner un avis, puis étude en réunion élargie aux sympathisants;

2/ Envoi par le Centre du Parti, en leur demandant leurs observations, aux différents clubs et cercles, centrales syndicales, personnalités de gauche, techniciens connus, en demandant des suggestions, les techniciens du Parti se tenant à la disposition des différents organismes en vue de débats éventuels ;

3/ Organisation à Paris, et dans les grandes villes de France, de conférences-débats auxquelles seraient conviés les personnes ou les représentants des organismes ayant accepté de donner des avis ou de faire des suggestions.

La mise en pratique d'une telle méthode aurait l'avantage de faire parler de nos projets. Selon les résultats obtenus, nous pourrions poser dans les mêmes termes une série de problèmes en commençant par ceux de la Jeunesse et de la Femme.

III.- COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR -

Le projet de Guy MOLLET tendant à faciliter au maximum le renouvellement et le rajeunissement du Comité Directeur reçoit l'assentiment unanime des membres du Bureau.

Il sera communiqué aux membres du Comité Directeur en vue de son examen au cours de la réunion du 29 mai 1963.

REUNION DU 15 MAI 1963

I.- SITUATION DU "POPULAIRE" -

Mandat est donné au Secrétariat Général de confier à LIVIAN, LAGOUTTE et JAMET le soin d'étudier rapidement les aspects juridiques et financiers des problèmes posés par la situation du "Populaire".

II.- INVITATION DU COMITE DU COLLOQUE "LANGEVIN-WALLON" (GROUPE FRANCAIS D'EDUCATION NOUVELLE)

Le Secrétariat demandera l'avis du S.N.I. et s'en remettra à son opinion.

III.- COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR - MEMBRES HONORAIRES .

Le Bureau proposera au Comité Directeur de fixer comme suit les conditions à remplir pour siéger au Comité Directeur en qualité de membre honoraire :

- soit avoir 10 annuités au C.D depuis novembre 1944 (les années de présence à la C.A.P. d'avant-guerre et au C.D. clandestin comptent dans le calcul des 10 annuités nécessaires) ;
- soit avoir à la fois 30 années consécutives d'appartenance au Parti et 7 annuités consécutives au C.D. ;
- être membre sortant du Comité Directeur.

Par ailleurs, la liste des membres honoraires sera communiquée au Congrès en même temps que la proclamation des résultats de l'élection au Comité Directeur.

IV.- SITUATION DE LA FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES -

Le Bureau estime qu'il y a lieu de laisser la situation se décanter. En conséquence, Ernest CAZELLES n'assistera pas au Congrès fédéral. Après le Congrès National, GREGORY sera consulté sur la meilleure façon de reconstituer la Fédération.

REUNION DU 12 JUIN 1963

I.- COLLOQUE SYNDICAL THORP (28-29-30 JUIN)

Le Parti y sera représenté par CAZELLES, DEFFERRE, FUZIER, GAZIER, HORNEZ, JAQUET, LAGRANGE, MINJOZ (ou J. KREHER), PINEAU.

Des Camarades de la Fédération de la Seine pourront s'adjoindre à cette délégation.

II.- PARTICIPATION DU PARTI A DES "COLLOQUES" -

Pour éviter la dispersion des efforts, la participation du Parti devra être limitée à certaines manifestations. Mais chaque fois que le Parti aura décidé de prendre part à un colloque ou à toute autre manifestation de ce genre, il devra y envoyer une délégation importante et désigner dans cette délégation un camarade pour suivre l'ensemble des travaux.

III.- CONFERENCE EUROPE OCCIDENTALE POUR L'ESPAGNE -

A la réunion du 18 juin, au cours de laquelle doivent être examinées les propositions d'élargissement du Comité, le représentant du Parti fera connaître que notre participation à ce Comité élargi est conditionnée à l'accord général des organisations syndicales libres et à la caution des organisations espagnoles républicaines.

IV.- C.N.A.L. - ACTION ENVISAGEE AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE 1963-64.

Avis favorable à la participation du Parti dans les mêmes conditions que pour les précédentes manifestations organisées par le C.N.A.L.

V.- SEMAINE DE LA JEUNESSE ORGANISEE PAR LA C.I.S.L. A VIENNE EN JUILLET 1963 -

CAZELLES, HERBAUT et MAUROY, après contact avec F.O., feront des propositions au Secrétariat Général sur le choix des camarades dont nous souhaiterions la présence à Vienne.

VI.- INVITATION AU CONGRES DE LA C.F.T.C.-

Le Parti sera représenté par BRUTELLE et HERBAUT.

VII.- REFORME DU CONSEIL D'ETAT- PROTESTATION -

Le communiqué ci-après a été adopté :

" Un groupe de travail s'est récemment réuni à l'Elysée " pour arrêter les termes d'un projet de décret concernant " le Conseil d'Etat ".

" L'indépendance des juges est la condition nécessaire " d'une véritable justice et, s'agissant du Conseil d'Etat " dont la fonction essentielle consiste à protéger les ci- " toyens contre les décisions illégales et arbitraires du " pouvoir, l'indépendance de ses membres est une garantie " indispensable de la sauvegarde des libertés."

" Or, sous le prétexte d'une réorganisation interne " du Conseil d'Etat, les décrets en préparation ont en réa- " lité pour but et pour effet de permettre au Pouvoir d'exer- " cer un contrôle étroit sur les juges chargés d'apprécier " la légalité de ses actes".

" Circonstance aggravante, le gouvernement entend " prendre ces mesures par décret. Ainsi, le Parlement ne " serait pas consulté. Ainsi, le pouvoir exécutif fixerait " lui-même, discrétionnairement, l'étendue de la tutelle qu'il " entend exercer sur son propre juge.

" Ces mesures, qui s'analysent comme un dangereux " retour aux principes du passé selon lesquels, au mépris " du peuple, toute justice était sensée émaner du Roi, ne " sauraient être admises par les Républicains de ce pays.

"Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O dénonce avec " force à la fois le fond même du projet et la procédure " utilisée pour le faire aboutir ".

VIII.- DEMANDE DE RENE NAEGELEN -

René NAEGELEN sera entendu par le Comité Directeur le 26 juin.

REUNION DU 20 JUIN 1963

I.- COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU REGROUPEMENT DES SOCIALISTES -

Après avoir entendu le compte-rendu de Georges BRUTELLE, il est décidé :

1°) que la Commission fera des propositions à la prochaine réunion du Comité Directeur en vue de fixer le critère devant servir de base pour le choix des personnes à inviter au colloque de fin d'année ;

2°) que Georges BRUTELLE pourra rencontrer E.DEPREUX, Secrétaire général du P.S.U. ;

3°) de déconseiller les initiatives de contacts à l'échelon fédéral. En tout cas, ces contacts ne pourraient avoir lieu que sous le contrôle du Centre du Parti; les Fédérations en seront informées par circulaire ;

4°) que dans le but de soulager le travail de la Commission Nationale, la Fédération de la Seine est exceptionnellement autorisée, sous le contrôle du Secrétariat Général, à prendre certains contacts.

II.- MANIFESTATION DES FONCTIONNAIRES -

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

" La manifestation des fonctionnaires prévue pour ce " jour est amplement justifiée par le refus du gouvernement " d'accorder à la Fonction Publique les avantages qu'il a

Fondation Jean Jaurès

" dû concéder aux divers secteurs nationalisés, par l'inertie
" dont il fait preuve et son incapacité à fixer sa position.

" Le Parti Socialiste S.F.I.O adresse l'expression de
" sa sympathie agissante aux fonctionnaires en lutte pour
" l'aboutissement de leurs justes revendications".

III.- LIGUE NATIONALE CONTRE LA FORCE DE FRAPPE FRANCAISE - PARTICIPATION DU PARTI AU COMITE D'ORGANISATION .

FUZIER- JAQUET- POMTILLON sont désignés pour assister Jules MOCH à la Commission.

IV.- ATTITUDE DU PARTIS VIS-à-VIS DU PARTI COMMUNISTE -

Les dispositions suivantes sont arrêtées pour mettre les militants en garde contre toutes les tentatives d'action commune avec les communistes :

a) lettre du Secrétaire Général aux secrétaires de Sections, rappelant notamment la position du Parti, les divergences qui nous opposent aux communistes, la nécessité de respecter rigoureusement la discipline ;

b) un éditorial de Claude FUZIER et un article de Gérard JAQUET dans le "Populaire" et dans "Démo 63".

c) un texte qui sera publié à l'issue de la réunion du Comité Directeur de mercredi prochain.

V.- COMITE DE PREPARATION DES ETATS GENERAUX DU DESARMEMENT -

Il ne sera pas répondu à la lettre de J. MADAULE nous invitant à y participer.

D'autre part, mandat est donné au Secrétariat Général :

1/ d'inviter personnellement Pierre-Bloch à se retirer du Mouvement de la Paix ;

2/ de rappeler aux Fédérations que les camarades ne doivent pas participer à cette organisation.

VI.- PREPARATION DU COLLOQUE THORP SUR LES LIBERTES SYNDICALES ET LA RECONNAISSANCE DE LA SECTION SYNDICALE D'ENTREPRISE

La délégation du Parti se réunira avec un responsable de F.O. dès que nous aurons été saisis des textes soumis à l'examen du colloque.

VII.- AMNISTIE DES PERSONNES CONDAMNEES OU ACTUELLEMENT INCARCEREES POUR DES ACTES COMMIS EN LIAISON AVEC LES EVENEMENTS D'ALGERIE -

Le Groupe Parlementaire est habilité à déposer une proposition de loi tendant à accorder l'amnistie aux jeunes gens âgés de moins de 21 ans et qui ne sont pas coupables de crimes.

Dans l'exposé des motifs, il sera précisé que les socialistes estiment qu'il est encore trop tôt pour songer à une amnistie générale.

VIII.- ABAISSEMENT DE L'AGE DE LA MAJORITE -

Le Groupe Parlementaire est autorisé à déposer un projet de loi tendant à fixer à 18 ans l'âge de la majorité.

IX.- GROUPES PARLEMENTAIRES D'AMITIE AVEC LA POLOGNE ET VOYAGE AU-DELA DU RIDEAU DE FER -

Le Bureau demande aux camarades parlementaires de ne pas insister pour faire modifier la position du Parti en raison de l'exploitation, par la propagande communiste, de tous les voyages organisés dans les pays situés au-delà du rideau de fer.

REUNION DU 3 JUILLET 1963

I.- 25 ème ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE Jean LONGUET

Le Secrétariat Général organisera, en accord avec la Fédération de la Seine, l'ensemble des manifestations.

II.- PROBLEME DE L'EUTHANASIE - DEMANDE D'AVIS DU GROUPE PARLEMENTAIRE -

L'affaire sera soumise au Comité Directeur.

Pour préparer la discussion, mandat est donné à Jacques PIETTE de provoquer une réunion des membres des différentes commissions du Parti intéressées à la question, auxquels seront adjoints des camarades juristes. C'est à cette assemblée qu'il appartiendra de désigner le ou les camarades pour rapporter devant le Comité Directeur.

III.- ATTITUDE DU PARTI VIS-à-VIS DES COMMUNISTES -

Le texte ci-après a été adopté à l'unanimité :

" Le Comité Directeur a examiné la situation créée
" par les interprétations faites depuis le 54ème Congrès
" National concernant l'attitude du Parti envers les commu-
" nistes.

" Il rappelle que ces décisions, contenues dans le
" texte sur la tactique et dans la résolution finale, com-
" prennent :

" - l'affirmation renouvelée de l'attachement des
" socialistes à l'unité ouvrière ;

" - l'analyse des désaccords fondamentaux entre com-
" munistes et socialistes qui rendent impossibles actuelle-
" ment non seulement l'unité organique mais l'unité d'action;

" - le souhait que l'évolution du mouvement communiste international, commencée par la condamnation du stalinisme, et par la condamnation de l'inévitabilité de la guerre, se poursuive dans la voie de la démocratisation;

" - l'affirmation que tout le temps où le gaullisme représentera le danger le plus immédiat pour le maintien de la Démocratie dans ce pays, les socialistes et les communistes pourront, comme il est arrivé et comme cela peut se reproduire, avoir à mener, dans la défensive, une action parallèle ;

" - le libre choix pour les communistes, devant la formation d'une coalition démocratique de gauche, entre une position négative favorisant objectivement la réaction et le soutien positif à une expérience de la gauche démocratique.

Ces déclarations sont claires et ne supposent aucune équivoque. Le Comité Directeur considère en effet que toute confusion sur ce problème serait nuisible aux intérêts de la démocratie en France et empêcherait le débat public nécessaire au niveau national sur les désaccords fondamentaux: inconditionnalité du P.C.F. à Moscou ; organisation du Parti sur la base du centralisme démocratique; disparition de toute organisation politique au seul profit du P.C. en cas de prise du pouvoir; syndicat unique aux ordres du Parti communiste et au service de l'Etat totalitaire et policier etc... Débat public nécessaire au niveau national après quarante années de l'histoire du mouvement ouvrier qui continuent de peser lourdement aussi bien sur la situation intérieure française que sur celle des relations internationales.

En conséquence, le Comité Directeur met en garde contre toutes les interprétations qui, sur ces questions, déformeraient la portée des décisions du 54ème Congrès National.

. .
. .

REVUE
SOCIALISTE
86, rue de Lille - PARIS (7°) CCP PARIS 5462.27
Abonnement 1 an - 35 Frs 00

REUNION DU 10 JUILLET 1963

I.- PROJET GOUVERNEMENTAL SUR L'EXERCICE DU DROIT DE GREVE -

Le communiqué suivant a été adopté à l'unanimité :

" Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O dénonce le projet de loi gouvernemental sur l'exercice de la grève dans les services publics. Sous prétexte de préserver les droits des usagers, le Pouvoir s'en prend aux libertés syndicales et au droit de grève, inscrits dans la Constitution, en passant sous silence les graves responsabilités qu'il a encourues par l'indifférence et la carence qu'il oppose depuis de longs mois aux revendications les plus légitimes.

" Le Parti Socialiste S.F.I.O se déclare solidaire de tous les travailleurs qui manifestent leur opposition à ces mesures discriminatoires portant atteinte aux libertés syndicales inséparables de l'ensemble des libertés publiques en régime démocratique.

II.- AMNISTIE DES INFRACTIONS COMMISES A L'OCCASION DE FAITS EN RELATION AVEC LES EVENEMENTS D'ALGERIE -

La proposition de loi déposée par le Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale doit être maintenue. Il n'y a pas lieu de nous rallier à la proposition PLEVEN-PFLIMLIN qui va au-delà des mesures envisagées par le Parti.

Les camarades sénateurs sont invités à déposer devant le Sénat un texte semblable à celui du Groupe socialiste à l'Assemblée Nationale.

D'autre part, Gaston DEFFERRE posera, quand il aura rassemblé la documentation nécessaire, une question orale pour demander des explications au gouvernement d'une part, sur le cas des personnes maintenues en état d'arrestation sans qu'aucune procédure n'ait encore été engagée, d'autre part, sur l'état d'instruction des crimes commis par l'O.A.S. contre des personnes fidèles à la République.

Gaston DEFFERRE saisira de nouveau le Bureau lorsque son dossier sera mis au point.

III.- PROBLEME ANTILLAIS -

Après la communication d'André BIDET, il est décidé que le Secrétaire Général recevra les camarades parlementaires antillais.

IV.- PARLEMENT EUROPEEN - ELECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL

Saisi par Gaston DEFFERRE de la question de savoir si les députés socialistes doivent signer la proposition ROSSI, le Bureau estime que nos camarades doivent se limiter à faire connaître qu'ils soutiendront cette proposition.

V.- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGEE D'ETUDIER LE PROBLEME DES INSTITUTIONS PUBLIQUES -

Les propositions ci-après seront soumises au Comité Directeur :

Orientation Guy MOLLET (16 membres)

G.MOLLET - BEGARRA - CHAMPEIX - CLUZEAU - COUTROT - FAJARDIE - FRANCESCHI - GAZIER - GUILLE - MALLET - METAYER - J. MOCH - PIC - RAUST - SCHMITT - WEILL-RAYNAL .

Orientation CHANDERNAGOR (5 membres)

G. BRUTELLE - CHANDERNAGOR - JAQUET - LEENHARDT - J. PIETTE .

orientation "ne prennent pas part au vote " (10 membres)

A. LAURENT - CASSAGNE - FUZIER - M. LEJEUNE - MAUROY - MINJOZ - MULLER - NEGRE (Allier) - NOTEBART - un camarade des B.d.R.

VI.- CONGRES DES SOCIALISTES GRECS A ATHENES -

Un message de sympathie sera adressé aux camarades grecs.

VII.- GRECE - SITUATION INTERIEURE -

Le communiqué ci-après est adopté :

" Le Bureau du Parti Socialiste ,

" - déclare son inquiétude devant l'évolution de la situation " intérieure en Grèce telle qu'elle résulte des informations " reçues ou rapportées de ce pays de personnalités insoupçon- " nables du point de vue de leur attachement à la cause démo- " cratique ;

" - Constate que la Grèce, membre de l'O.T.A.N. et du " Conseil de l'Europe, associée au Marché Commun, est à " ce titre moralement engagée par les principes d'univer- " salité des droits de l'homme et du citoyen ;

" - Regrette que la violation des libertés publiques, les " entraves à la liberté d'opinion et d'association soient " aujourd'hui monnaie courante ;

" - Déplore que des violences morales et physiques, appuyées " sur des moyens de surveillance et d'accusation policière, " aient été exercées contre l'opposition et que ces métho- " des propres aux régimes totalitaires aient pu être tolé- " rées et même encouragées par le précédent gouvernement " ainsi qu'en atteste le récent assassinat à Salonique du " Député indépendant LAMBRAKIS ;

" - Souhaite que des mesures soient prises rapidement pour " assurer le rétablissement les libertés publiques et la " libération de tous les détenus politiques encore empri- " sonnés ;

" - Affirme la solidarité des socialistes français avec les " démocrates authentiques qui luttent en Grèce pour le ré- " tablissement d'un régime de libertés véritables ".

LE POPULAIRE
de Paris
61, rue Lafayette - PARIS (9°)
C.C.P.- PARIS 410-15
Abonnement 1 an : 35 Frs 00

o o
o

Fondation Jean Jaurès